

DEPUIS 1938, TOUJOURS un parc national

F

Fiche

2



*« Épatant, délicieux, merveilleux et incomparable!
Le mont Orford est unique. J'ai été renversé par sa
beauté scénique et ses possibilités. L'État n'encourt aucun
risque. Il faut que tous les hommes de bonne volonté se
mettent derrière vous pour faire aboutir le projet. Il n'y
a pas une seconde à perdre: c'est trop bête de perdre du
temps quand la chose n'est pas nécessaire... Il suffit
d'acheter la montagne... Ramassé sur lui-même,
dans un territoire lilliputien, nous pouvons avoir un
parc national incomparable. »*

Brunelle-Lavoie

Le sous-ministre des Mines et des Pêcheries, M. L.-A. Richard, n'était pas à court de qualificatifs en 1937 pour faire part de ses impressions après la visite guidée que lui avait organisée Louis-Arthur Giroux plus tôt au mont Orford. Président des Chambres de commerce associées des Cantons de l'Est, M. Giroux avait appuyé la cause de la création d'un parc national au mont Orford. Ce projet était le rêve que chérissait, depuis 1920, George Austin Bowen, un médecin de Magog, un rêve auquel M. Giroux avait donné son appui et consacré toute son énergie. Le 8 avril 1938, le projet de loi 70 permettant à l'établissement du parc national du Mont-Orford était approuvé au Parlement de Québec.

À l'instar des autres parcs nationaux, créés au milieu du siècle précédent à Yellowstone et dans les montagnes Rocheuses, celui du Mont-Orford verrait ses ressources naturelles conservées. En effet, en vertu de l'article 5 de la Loi, ce parc aura pour vocation d'être un parc public et un lieu de délasserement. On ne pourra y faire ni colonisation, ni exploitation minière ou forestière. Les objectifs visés par les promoteurs du projet étaient clairs :

- Offrir à tous les Québécois la possibilité d'exercer des activités récréatives en pleine nature;
- Assurer la pérennité des ressources naturelles;
- Promouvoir le développement économique de la région.

Cependant, pour devenir réalité, le parc doit être établi sur des terres publiques et le gouvernement ne disposait pas des sommes nécessaires à ces acquisitions. Les Giroux, Bowen et autres ont entrepris de convaincre plusieurs municipalités de souscrire en vue de procéder à l'achat des terrains qui seraient, par la suite, cédés au gouvernement pour la création du parc. Pas moins de 27 municipalités, certaines après référendum, ont contribué à cette souscription pour un total de 24 349 \$. Le gouvernement allait plus tard trouver le financement nécessaire pour enfin compléter les achats requis. Fin 1938, les premiers travaux commençaient. D'abord une route d'accès, puis le terrain de golf et, par la suite, les premiers aménagements pour le ski.

En 1961, la Loi sur les parcs nationaux est modifiée pour devenir la Loi sur les parcs provinciaux. Trois autres parcs étaient visés, soit ceux des Laurentides, du Mont-Tremblant et de la Gaspésie. Dans ces parcs, le gouvernement avait autorisé soit la coupe forestière, soit l'exploitation minière, ce qui ne fut jamais le cas du Mont-Orford. On en profite également pour élargir le mandat de l'Office du tourisme, responsable des parcs, en élargissant son champ d'application pour favoriser l'établissement de terrains de camping, de belvédères, d'aires de pique-nique, de stationnement et de sites historiques, qui auront alors aussi l'appellation de parcs. En 1977, pas moins de 130 000 km² étaient ainsi affectés en parc de toutes catégories. Cette situation amena le gouvernement à proposer l'adoption d'une nouvelle loi, une loi cadre visant à établir, au Québec, un véritable réseau de parcs selon les principes reconnus internationalement concernant les parcs nationaux.

Société de la faune
et des parcs

Québec



C'est en vertu de cette nouvelle loi que les 30 et 31 mars 1979, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Yves L. Duhaime tient des audiences publiques en vue de la création du nouveau parc de récréation du Mont-Orford. Si la nouvelle classification fait consensus auprès des intervenants, il en va tout autrement pour les nouvelles limites proposées. Le ministère envisageait d'accorder le statut de centre touristique, à l'extérieur du parc, à la station de ski alpin, au terrain de golf et au Centre d'Arts Orford. Quant à la base de plein air de Jouvence, celle-ci aurait été située à l'extérieur du parc sans autre statut. De l'avis de la très grande partie des intervenants, ces équipements appartenaient à l'histoire du parc et devaient y demeurer. Lors de sa création officielle, le 29 août 1979, ces équipements en faisaient partie. Sa superficie passait ainsi de 41 km² à 58,3 km², soit celle qu'on lui connaît aujourd'hui.

En décembre 2001, l'Assemblée nationale adoptait la modification à la Loi sur les parcs pour n'établir qu'une seule catégorie de parcs, soit de celle de parcs nationaux. Le parc du Mont-Orford retrouvait ainsi son appellation initiale.

Où nature et plaisir se confondent

Le parc national du Mont-Orford est représentatif de la région naturelle des monts Sutton qui constituent le prolongement des montagnes Vertes du Vermont. Les massifs du mont Orford (853,5 m) et du mont Chauve (600 m) se dressent à plus de 300 mètres au-dessus de la vallée qui les sépare, créant ainsi une impression de hautes montagnes.

Les érablières règnent sur les trois quarts du territoire du parc et se caractérisent par une grande richesse floristique. D'autres peuplements forestiers, tels que les bétulaies et les forêts conifériennes (sapin, épinette rouge), occupent de plus petites superficies. La présence d'une chênaie boréale à érable à sucre constitue un élément exceptionnel dans la région. Plusieurs espèces de plantes herbacées apparaissent sur la liste des plantes désignées (ail des bois) ou susceptibles d'être désignées comme étant menacées ou vulnérables au Québec.

Les forêts feuillues et conifériennes ainsi que les milieux aquatiques sont habités par une faune diversifiée. On trouve, entre autres, le cerf de Virginie, l'orignal, le castor, le rat musqué, la loutre, une grande diversité d'espèces d'amphibiens et de reptiles dont certaines sont menacées. D'autre part, plus de 210 espèces d'oiseaux habitent le territoire à un moment ou l'autre de l'année.

Un tel environnement naturel s'avère propice à la découverte en toutes saisons. Le parc est un rendez-vous incontournable pour les amateurs de la randonnée à pied ou à vélo et du camping. Sans oublier les adeptes du ski alpin ou de randonnée de même que les amateurs de raquettes dans les sous-bois enneigés. La présence de deux vastes plans d'eau offre aussi une foule de possibilités pour la pratique d'activités aquatiques.

